ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agences postales

Question écrite n° 9174

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les profondes inquiétudes exprimées par les élus, habitants et usagers des communes rurales jurassiennes à la suite de l'annonce par la direction de La Poste d'orientations prochaines consistant à supprimer les bureaux postaux en milieu rural. Or dès 1993, les pouvoirs publics s'étaient engagés à geler le désengagement des services publics dans les campagnes dans une logique de rééquilibrage et d'aménagement du territoire. Les services publics postaux ont donc durant cette période entrepris avec succès un mouvement d'adaptation aux conditions particulières d'exploitation en milieu rural avec le soutien des élus et des acteurs économiques locaux encouragés ainsi à pérenniser leur présence en campagne. Aussi, l'annonce de la disparition des bureaux postaux provoquent une émotion légitime au sein de la population des communes rurales, en particulier parmi les personnes âgées très attachées à La Poste. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions effectives du Gouvernement quant au maintien des services postaux en zone rurale et de prendre en compte les conséquences néfastes qu'aurait un désengagement de La Poste pour une large part de la population, de l'économie et du territoire national.

Texte de la réponse

La Poste a reçu par la loi du 2 juillet 1990 une mission de participation à l'aménagement du territoire et a comme objectif d'assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du prochain contrat d'objectifs et de progrès, portant contrat de plan, des orientations seront définies, de façon concertée, visant à préciser les conditions d'évolution et d'amélioration du service postal. Cette concertation, à laquelle sont dès à présent associés des représentants des maires et des élus locaux, devra permettre l'amélioration du service public, tant en zone rurale qu'en zone urbaine, en particulier dans les quartiers en difficulté. Toutes les solutions devront être explorées, notamment celles offertes par le développement de partenariats entre La Poste, les collectivités locales qui le souhaitent, et d'autres services publics, pour permettre à l'exploitant public de développer et d'enrichir les services de proximité offerts au public, et d'exercer pleinement ses missions en matière d'aménagement du territoire dans le cadre de l'autonomie de gestion que lui confère la loi. Dans cette perspective, le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé au président de La Poste de s'assurer que tous les projets envisagés fassent l'objet d'une concertation préalable et réelle avec les élus, les associations d'usagers, les organisations syndicales, de manière à parvenir à un vrai consensus.

Données clés

Auteur : M. Jean Charroppin
Circonscription : Jura (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9174
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : économie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE9174

Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 371
Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2363